

Acte de mariage de FOURNIER Jean et de MORISSET Marie Catherine
[428]x[429].

Ce mardi huitième jour du mois de mai l'an mil sept cent quatre-vingt-sept ; après la publication des bans du futur mariage entre Jean FOURNIERE, domestique, demeurant en la paroisse de Grumesnil, originaire de cette paroisse, fils mineur et aîné de Jean FOURNIERE, journalier, et de Marie Rose AGNES, ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Marie Catherine MORISSET, demeurant en la paroisse de Sainneville, originaire de la paroisse de Manéglise, fille majeure et aînée de feu Charles MORISSET, journalier, et de Marie Catherine CANTAIS, ses père et mère de ladite paroisse de Sainneville d'autre part, faite au prosne de la messe paroissiale, tant en cette église qu'en celle de Sainneville, Grumesnil et Saint Vincent par trois dimanches consécutifs savoir le vingt-deux, le vingt-neuf avril dernier, et le six du présent mois, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ou opposition civile ou canonique ainsi qu'il nous appert par les certificats des sieurs vicaires de Grumesnil signé LAPERT avec paraphe, de Saint Vincent signé LENORMAND aussi avec paraphe, et enfin par le certificat du sieur curé de Sainneville signé HERBOT, tous en date du sept de ce mois, je soussigné prêtre curé de cette paroisse, après les fiançailles célébrées de dimanche dernier en l'église de Sainneville ainsi qu'il nous est attesté par ledit sieur curé, les parties étant disposées par les sacrements de l'église, ai aujourd'hui reçu en cette église leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église en présence et du consentement de Jean FOURNIERE, père de l'époux et de Marie Catherine CANTAIS, mère de l'épouse qui ont fait leur marque ayant déclaré ne savoir écrire et en présence de Pierre Guillaume Laurent HEQUET et de Louis Guillaume

COLAS, tous deux tailleurs d'habits de cette paroisse cousins germains de l'époux soussignés, et de Charles Jacques MORISSET, charpentier demeurant en la paroisse de Saint Pierre D'Yvetot, frère de l'épouse soussigné, et de Pierre FOURNIERE journalier demeurant en la paroisse de Saint Vigor, oncle de l'époux soussigné, avec l'époux et l'épouse.

Signatures : Charles Jacques MORISSET, L. G. COLAS, P. G. L. HEQUET

Marques : Marie Catherine MORISSET, Jean FOURNIERE (époux), Jean FOURNIERE (père), Marie Catherine CANTAIS